**Parcs relais**

La densification et l’augmentation de la population de Craponne et des communes périphériques engendrent des problèmes de circulation récurrents et amplifiés. Les lignes de bus proposées par le Sytral sont une réponse à ces problèmes, à la condition que les habitants des communes extérieures à la métropole puissent trouver un emplacement pour garer leur véhicule et utiliser ces transports.

Nous voulons affirmer notre attachement à la création de parc relais, en dehors mais aussi sur le territoire de la métropole.

Créer une réserve foncière à l’entrée de Craponne, en provenance de Grézieu-La-Varenne, 139 avenue Pierre Dumond (parcelles BB 262,44,45,46,47,48,49,50 ) nous paraît être primordial pour l’évolution des déplacements et de l’urbanisation futurs. L’emplacement est situé à proximité immédiate des lignes de bus C24 et C24E, bien desservi depuis la sortie/entrée de Craponne en venant de l’ouest et dispose d’une surface compatible avec la réalisation d’un tel parc.